

Le grand retour des placements sans risque



Épargne réglementée, livrets bancaires, comptes à terme, fonds monétaires ou euros, tous ces produits sécurisés voient leur succès s'intensifier au fil des mois... malgré leur taux d'intérêt nettement moins élevé que celui de l'inflation.

Les livrets plébiscités pour la disponibilité des fonds

Le livret de développement durable et solidaire (LDDS) et le livret A, qui serviront un taux de 3 % net d'impôt jusqu'en janvier 2025, continuent de séduire ceux qui souhaitent une épargne totalement sécurisée, disponible à tout moment (« liquide ») et entièrement défiscalisée. La détention possible de quatre livrets (deux Livret A et deux LDDS) permet à un couple de bénéficier d'une épargne de sécurité de plus de 70 000 euros avec les intérêts.

« Placer sur ces livrets l'équivalent de six mois de salaire est toutefois suffisant, note Laurent Monet, responsable épargne France de BNP Paribas, compte tenu de l'inflation annuelle, à environ 5 %. Car malgré le bond du taux de ces livrets en quelques mois, l'argent placé dessus se dévalorise en termes de pouvoir d'achat... »

La suite après la publicité

Seul le livret d'épargne populaire (LEP, ouvert sous conditions de ressources) permet de contrer l'inflation, avec son taux d'intérêt de 6 % net d'impôt. 10 000 euros peuvent y être déposés depuis octobre dernier. N'hésitez pas à vérifier si vous y avez droit : pour ouvrir un LEP en 2023, ce sont vos revenus fiscaux de référence de l'année 2021 (avis d'imposition 2022) ou de l'année 2022 (avis d'imposition 2023) qui ne doivent pas dépasser les limites. Ainsi, si vous avez peu travaillé ou été au chômage au cours des deux dernières années, vous y avez peut-être droit.

Le plan d'épargne logement (PEL), rémunéré à 2 % brut (hors fiscalité), n'est pas intéressant comme outil d'épargne, mais dans un contexte de hausse des taux d'intérêt qui voient ceux des crédits immobiliers dépasser parfois 4 %, ce produit

redevient une bonne affaire pour les emprunteurs potentiels, avec un taux de crédit proposé à 3,20 %.



(WWW.SERVICE-PUBLIC.FR)

Les livrets bancaires, sécurisés et liquides eux aussi, offrent souvent des taux d'intérêt similaires à celui du livret A mais, attention, imposés, ils sont moins intéressants. Le détenteur peut choisir d'être fiscalisé à l'impôt sur le revenu (mais même non imposable, le détenteur doit toujours 17,2 % d'intérêts de prélèvements sociaux) ou au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %. Par ailleurs, les taux affichés sont souvent des taux d'appel bonifiés qui ne durent qu'un temps : par exemple, 4 % pendant les trois premiers mois, puis seulement 2,50 %.

Nouveau : un plan d'épargne avenir climat (PEAC), défiscalisé, devrait être lancé en 2024. Ce véhicule serait réservé aux moins de 21 ans et l'argent déposé y serait bloqué jusqu'aux 18 ans du détenteur. Le taux d'intérêt devrait être supérieur à celui du livret A, mais les fonds ne seront peut-être pas garantis. A suivre.

Les comptes et dépôts à terme à nouveau proposés par les banques

Les CAT/DAT qui n'étaient plus proposés ces dernières années ont refait leur apparition. Le principe est simple : un contrat est passé entre le client et sa banque pour laisser des fonds sur un compte pendant un délai déterminé à l'avance. Le taux d'intérêt servi dépend de la durée choisie : six mois, un an, dix-huit mois, deux ou trois ans... Plus la durée est longue, plus le taux grimpe. Si certains taux sont fixes pour toute la durée, d'autres sont progressifs : un CAT peut, par exemple (comme au Crédit agricole), afficher un taux progressif de 2,50 % la première année, 3 % la deuxième année et 3,5 % la troisième année.

LES COMPTES À TERME (CAT) RETROUVENT DES COULEURS

Sur un an (proposés début octobre)

Etablissement	Taux d'intérêt nominal brut fixe	Versement minimum
BNP Paribas	3,70 %	50 000 €
Boursobank	3 %	5 000 €
Crédit Agricole IDF	3,50 %	10 000 €
Hello Bank	3,70 %	50 000 €
La Banque Postale	2,50 %	20 000 €
LCL	3,25 %	4 500 €

Un CAT étant un contrat entre vous et la banque, n'hésitez pas à négocier le taux ! A noter que la fiscalité est la même que celle applicable aux livrets bancaires. A garder à l'esprit : un CAT/DAT nécessite de bien connaître son horizon d'investissement car les fonds sont bloqués. Si vous les débloquez avant le terme convenu, vous perdez les intérêts contractuels.

Le marché monétaire et les fonds euros de l'assurance-vie reprennent des couleurs

Les sicav et les fonds monétaires, investis en titres de créance à très court terme, comme des bons du Trésor par exemple, offrent des taux de rendements en nette hausse. Certains experts misent sur des rendements de 3 %, pouvant grimper parfois jusqu'à 4 % en 2024.

Même constat pour les fonds euros de l'assurance-vie, investis principalement sur des obligations (crédits aux Etats ou aux entreprises) très bien notées et donc peu risquées.

Si les fonds monétaires (au capital non garanti et fiscalisés) vont très probablement afficher un taux d'intérêt d'environ 3 %, en moyenne, en 2023, les fonds euros de l'assurance-vie (au capital garanti par l'assureur et non fiscalisés s'ils sont gardés pendant 8 ans) pourraient afficher des taux supérieurs servis aux clients. La crainte de la décollecte au profit du livret A incite, en effet, les assureurs à booster les taux réels. Par exemple, si le fonds a rapporté 2,5 % dans l'année (ce devrait être la moyenne 2023), la compagnie d'assurances peut décider de servir du 3,5 % à ses clients en puisant dans sa « *provision pour participation aux bénéfices* ».

Cette politique de bonification (pour les compagnies qui en ont les moyens !) devrait perdurer en 2024, même si les dernières

obligations émises, plus rémunératrices que les anciennes, vont aider à relever les taux. Mais encore faut-il que ces dernières représentent un poids important dans le fonds euros. Or, les fonds les plus anciens, dans lesquels les « vieilles » obligations peu rémunératrices sont ultra-majoritaires, auront besoin de plusieurs années pour bénéficier de l'impact positif des nouveaux titres de créances émis. D'où le besoin de bonifier pour ne pas voir les clients partir... et surtout pour en attirer de nouveaux, malgré la concurrence des contrats en ligne et des offres plus récentes.

« Les fonds euros créés en 2023 à l'image de Corum EuroLife, ou Ampli-Assurance Vie pourront effectivement se passer de bonification pour servir un taux compris entre 3,5 % et 4 % puisque leurs actifs sont constitués de nouvelles obligations, plus rémunératrices, signale Cyril Chartier-Kastler, fondateur de Good Value for Money. De même, les fonds en euros relativement récents, à l'instar du Fonds Euro Nouvelle Génération (Spirica), d'Euro Private Strategies (Cardif) ou de Suravenir Rendement 2 devraient plus rapidement diluer leurs obligations à faible rendement que les autres. »

Si tous ces placements présentent un intérêt d'épargne de précaution rapidement disponible, ils ne doivent pas être trop investis. D'autres produits, dont le risque plus élevé peut être maîtrisé, sont à prospecter pour épargner réellement, c'est-à-dire en gagnant plus que l'inflation.